



## COMMISSION LOCALE DE L'EAU ET COMITE DE RIVIERES DU BASSIN DE LA VOUGE

---

Secrétariat technique et administratif :  
Syndicat du Bassin versant de la Vouge  
25 avenue de la gare  
21220 GEVREY-CHAMBERTIN

### Réunion du 19 novembre 2018 à 14 h 30 BESSEY-LES-CITEAUX COMPTE-RENDU 2017-26

#### Convocation du 29 octobre 2018

Nombres de délégués : 39

Présents : 18

↳ du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale :

Madame Catherine LANTERNE (Izeure)

Messieurs Claude REMY (Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges)

André DALLER (Communauté de communes de Gevrey Chambertin et de Nuits Saint Georges)

Jean François COLLARDOT (Communauté de communes de Gevrey Chambertin et de de Nuits Saint Georges)

Hervé BRUYERE (Dijon Métropole)

Guy MORELLE (Bessey-lès-Cîteaux)

Jean Luc SOLLER (Communauté de communes Rives de Saône)

Yves GELIN (Syndicat du Bassin versant de la Vouge)

Gérard TREMOULET (Communauté de communes de la Plaine Dijonnaise)

Hubert POULLOT (Syndicat du Bassin versant de la Vouge)

↳ du collège des représentants des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations :

Madame Gisèle DACLIN (CAPREN)

Messieurs Benoit COLLARDOT (Syndicat des Irrigants de Côte d'Or)

Christophe ALLEXANT (ASA de Saulon la Chapelle)

Denis BERTHAUT (Chambre d'Agriculture de la Côte d'Or)

Philippe RIVA (UNICEM Bourgogne-Franche-Comté)

Jérôme CARDINEAU (Véolia)

↳ du collège des représentants de l'Etat et des Etablissements Publics :

Mesdames Muriel CHABERT (DDT de Côte d'Or)  
Marie POIGNANT (Agence de l'Eau RM&C)

↳ Etaient excusés :

Madame Florence ZITO (Saint Nicolas-lès-Cîteaux)  
Messieurs Stéphane WOYNAROSKI (Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté)  
Gilles DELEPAU (Brazey en Plaine)  
Maurice CHEVALLIER (Vosne-Romanée)  
Jean Pierre SONVICO (FDPPMA de Côte d'Or)  
Jacques POUETTE (UFC de Côte d'Or)  
La DREAL de Bourgogne-Franche-Comté  
La Chambre d'Agriculture de la Côte d'Or (1 représentant)  
L'ARS Bourgogne-Franche-Comté  
Les Voies Navigables de France

↳ Etaient absents :

Messieurs Denis THOMAS (Conseil Départemental de Côte d'Or)  
Christophe LUCAND (Conseil Départemental de Côte d'Or)  
Vincent DANCOURT (EPTB Saône & Doubs)  
Gilles CARRE (Couchey)  
Rémy MARPEAUX (Magny-lès-Aubigny)  
Jean Michel VERPILLOT (Marsannay la Côte)  
La Préfecture de Côte d'Or  
La CCI de Côte d'Or  
L'Abbaye de Cîteaux  
La SNCF Réseau  
L'AFB Bourgogne-Franche-Comté

Invités :

Madame Thilini PASQUWELAGE (InterCLE Vouge / Ouche)  
Messieurs Christophe CHARTON (DDT de Côte d'Or)  
Alexandre MINCHIN  
Edouard LANIER (Comité de rivières Vouge)  
Nicolas BOILLIN (CLE Vouge)

---

**ORDRE DU JOUR : Réunion plénière N° 26 de la commission locale de l'eau et du comité de rivières**

- ⇒ Activité de la CLE en 2017
  - ⇒ Changement Climatique, Volumes Prélevables et Débit Minimum Biologique
  - ⇒ Contrat de travaux Vouge – bilan annuel
  - ⇒ Contrat de la nappe de Dijon Sud – bilan annuel
    - Affaires diverses
    - Mise en œuvre de la GEMAPI sur les bassins de la Tille, de la Vouge et de l'Ouche
    - Autres informations
-

### 1) **Mot d'accueil**

M. REMY 1<sup>er</sup> Vice-Président, présente tout d'abord les excuses de Mme ZITO Présidente de la CLE, qui a eu un contretemps de dernière minute. Il accueille l'assemblée et remercie M. MORELLE, maire de la commune de Bessey-lès-Cîteaux, pour son accueil et lui transmet la parole.

M. MORELLE présente sa commune et redonne la parole à M. REMY.

### 2) **Activité de la CLE en 2016**

Le Vice-Président transmet la parole à M. BOILLIN, afin de présenter l'activité de la CLE, pour l'année 2017.

M. BOILLIN explique que la CLE est une commission administrative sans personnalité juridique propre et doit s'appuyer sur une structure porteuse (ici le SBV). La CLE fait un rapport annuel de son activité permettant à ses membres de comprendre l'avancée de la mise en œuvre du SAGE sur son territoire.

Une réunion plénière de la CLE s'est déroulée le 13 juin 2017. Celle-ci a consisté principalement à présenter le contrat de travaux Vouge (cf. § ci-après).

Une réunion du Groupe de Travail sur les Volumes Prélevables et le suivi des Débits Biologiques a été organisée le 16 février 2017 (et le 28 septembre 2018).

La CLE de la Vouge a participé aux réunions encadrant :

- La rédaction de PLU, de PLUi, de ScoT ;
- La gestion de la ressource en eau (arrêté d'usages) ;
- L'OUGC en charge de la répartition des volumes destinés à l'irrigation ;
- Les Aires d'Alimentation des Captages AEP ;
- Les CoPil des études sur la Saône ou pour l'étude hydraulique Vouge, Bièvre et Cent Fonts ;
- Au bureau et à l'Inter CLE de la nappe de Dijon Sud ;
- Etc.

La CLE a formalisé 17 avis officiels en 2017, dont les plus caractéristiques sont :

- Un projet d'aménagement sur Saulon la Chapelle ;
- Un projet de restauration de la continuité écologique sur la Cent Fonts ;
- Un projet de restauration de la morphologie de la Vouge ;
- Un projet de création d'un vannage sur la Vouge.

M. BOILLIN dit que les avis de la CLE sont disponibles à l'adresse suivante : <http://bassinvouge.com/cle.html>.

### 3) **Changement climatique, Volumes Prélevables et DMB**

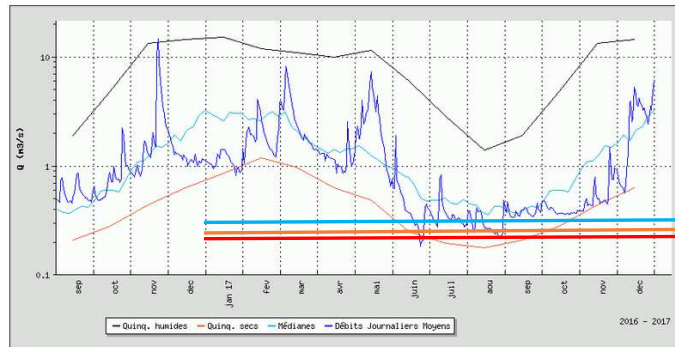
M. BOILLIN présente les seuils de déclenchement des limitations d'usages de l'eau sur le bassin de la Vouge (et la nappe de Dijon Sud) :

AP Cadre 29/06/15	Alerte	Alerte renforcée	Crise
Vouge	0.300	0.235	0.205
Bièvre	0.200	0.180	0.170
Cent Fonts	0.170	0.150	0.145

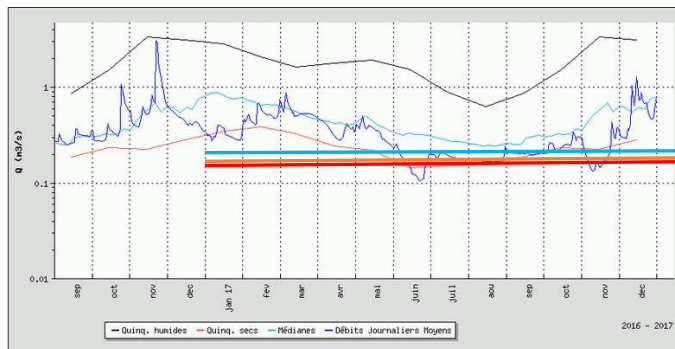
Durant l'année 2017, les arrêtés de limitations d'usages suivant ont été institués :

Ref. AP Cadre 29/06/15	AP le 23/06/2017	AP le 30/06/2017	AP le 20/07/2017	AP le 10/08/2017	AP le 24/08/2017
Vouge (6)	Alerte	Alerte renforcée	Alerte	Alerte renforcée	Alerte renforcée
Biètré (6 bis)	Alerte renforcée	Crise	Alerte	Crise	Crise
Cent Fonts / Nappe de Dijon Sud (6 ter)	Alerte	Alerte renforcée	RAS	Alerte	Alerte
Mesures générales	<i>oui</i>	<i>oui</i>	<i>oui</i>	<i>oui</i>	<i>oui</i>

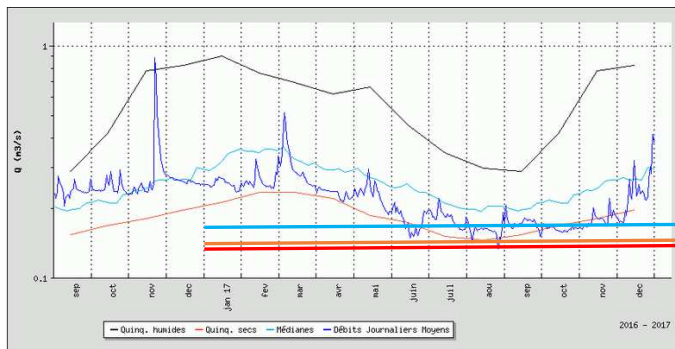
C'était la première fois, depuis l'instauration du premier Arrêté Préfectoral cadre en 2002, que des limitations d'usages sont adoptées sur la nappe de Dijon Sud / Cent Fonts



La Vouge à Aubigny en Plaine



La Biètré à Brazey en Plaine

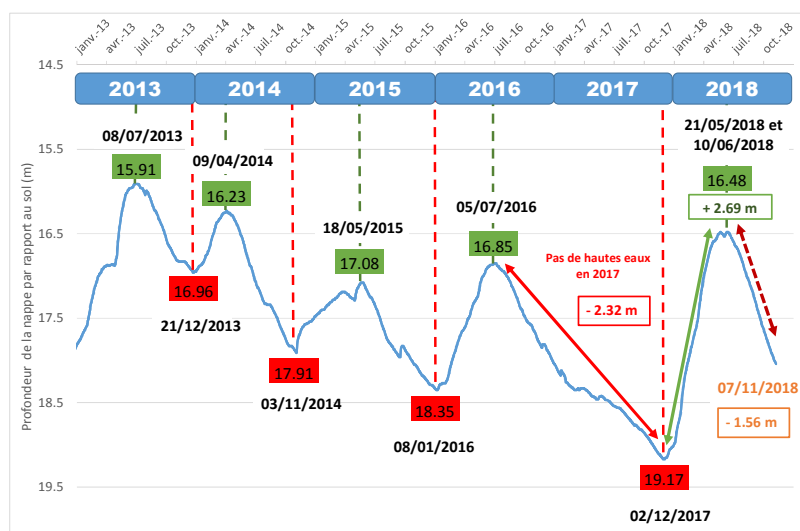


La Cent Fonts à Saulon la Rue

Par la suite, il est présenté la situation de 2018 :

Ref. AP Cadre 29/06/15	AP le 19/07/2018	AP le 03/08/2018	AP le 10/08/2018	AP le 23/08/2018	AP le 21/09/2018	AP le 05/10/2018
Vouge (6)	RAS	RAS	RAS	RAS	Alerte	Alerte
Bièvre (6 bis)				Alerte renforcée	Alerte	Alerte
Cent Fonts / Nappe de Dijon Sud (6 ter)				RAS	RAS	RAS
Mesures générales	<i>oui</i>	<i>oui</i>	<i>oui</i>	<i>oui</i>	<i>oui</i>	<i>oui</i>

En 2018, la nappe de Dijon Sud / Cent Fonts est la seule entité (sur 18) à ne pas avoir été touchée par les restrictions d'usages de l'eau (ressource stratégique à protéger). Ceci s'explique par la très bonne recharge de l'hiver 2017-2018 (cf. graphe ci-après - +2.69 m) et le soutien d'étiage qui s'en est suivi durant l'été 2018.



Niveau piézométrique à Chenôve

M. BOILLIN dit que la mise en place des deux ZRE (bassin de la Vouge et Nappe de Dijon Sud) devait permettre d'anticiper la rareté de la ressource. Les arrêtes de limitation de l'usage de l'eau ne devaient théoriquement être pris que lors de périodes exceptionnelles (2 années sur 10).

Il redit que c'est la morphologie d'un cours d'eau qui induit le débit minimum biologique donc les volumes prélevables. Il présente une statistique sur trois stations hydrométriques du territoire :

Cours d'eau / Station		Période	DMB m <sup>3</sup> /s	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Non respect	Années	Taux
Vouge	Aubigny en Plaine	Mai	0.300	4.440	10.500	0.668	3.490	5.900	2.670	0	6	0%
		Juin	0.300	2.090	4.340	0.303	0.634	5.510	0.474	0	6	0%
		Juillet	0.300	1.090	1.160	0.431	0.228	1.190	0.371	1	6	17%
		Aout	0.300	0.593	0.748	0.829	0.268	0.765	0.299	2	6	33%
		Septembre	0.300	0.926	0.971	0.378	0.909	0.561	0.377	0	6	0%
		Octobre	0.300	1.480	1.850	1.100	0.776	0.803	0.392	0	6	0%
Bièvre	Brazey en Plaine	Mai	0.200	0.655	1.790	0.242	0.505	0.768	0.351	0	6	0%
		Juin	0.200	0.484	1.260	0.135	0.226	0.999	0.163	2	6	33%
		Juillet	0.200	0.466	0.586	0.272	0.158	0.456	0.189	2	6	33%
		Aout	0.200	0.323	0.455	0.495	0.178	0.298	0.169	2	6	33%
		Septembre	0.200	0.562	0.600	0.360	0.391	0.294	0.204	0	6	0%
		Octobre	0.200	0.652	0.769	0.538	0.346	0.415	0.253	0	6	0%
Cent Fonts	Saulon la Rue	Mai	0.170	0.308	0.737	0.279	0.307	0.485	0.230	0	6	0%
		Juin	0.170	0.230	0.442	0.230	0.232	0.422	0.177	0	6	0%
		Juillet	0.170	0.209	0.333	0.240	0.179	0.286	0.183	0	6	0%
		Aout	0.170	0.198	0.294	0.275	0.200	0.252	0.162	1	6	17%
		Septembre	0.170	0.195	0.293	0.220	0.214	0.238	0.173	0	6	0%
		Octobre	0.170	0.211	0.329	0.240	0.212	0.248	0.164	1	6	17%

Sur la période 2012-2017 (6 années), l'objectif initial n'est pas respecté sur le bassin de la Bièvre mais semble l'être sur les bassins de la Vouge et de la Cent Fonts / nappe de Dijon Sud). Il précise que ces tendances devront être confirmées dans la durée (sur un minimum de 10 ans).

M. REMY remercie M. BOILLIN pour sa présentation.

#### **4) Contrat de bassin Vouge 2017-2018**

M. REMY donne la parole à M. LANIER

Il dit que suite à l'approbation du bilan du contrat de bassin Vouge 2009-2014 par le Comité de Rivières, le 12 juillet 2016, à Brazey en Plaine, l'Agence de l'eau RM&C avait informé le SBV que, dans la perspective de l'entrée en vigueur du 11<sup>ème</sup> programme d'intervention de l'Agence au 1<sup>er</sup> janvier 2019, seul un contrat de travaux Vouge sur la période 2017-2018 pouvait être envisagé.

M. LANIER présente (dans les grandes lignes) les différences entre un contrat de bassin (multithématiques, plusieurs maîtres d'ouvrages, sur 5 ans) et un contrat de travaux (monothématique, un unique maître d'ouvrage, sur 2 ans).

Ce contrat de travaux permet, pour le SBV, le financement bonifié des travaux de rivières « classiques » (gestion de la ripisylve, embâcles, ...) et du poste du technicien de rivières, en contrepartie de la mise en œuvre d'actions menées sur la restauration de la morphologie des cours d'eau et de la continuité sur les ouvrages.

Il précise que la prévision de dépenses s'élevait à 1 014 000 € pour une aide de l'Agence de l'Eau RM&C de 703 000 €. Il explique que trois actions (restauration de la Varaude à Noiron sous Gevrey / Saulon la Chapelle, de la Vouge à Aubigny en Plaine / Brazey en Plaine et l'Oucherotte à Aiserey) pouvaient prétendre à une bonification substantielle (+30%) par rapport au taux habituel (50%).

M. LANIER rappelle que le contrat est passé en commission des aides de l'Agence de l'Eau en mars 2017 et a été, par la suite, co-signé par le Directeur de l'Agence de l'Eau RM&C et le Président du SBV, en avril 2017. Sa mise en œuvre a été rétroactive, au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Il dit que le contrat doit faire l'objet d'un bilan annuel présenté en CLE. Il liste les actions prévues au contrat.

##### i. Etude de préfiguration juridique et financière de la GEMAPI

Lors de la réunion du 3 mai 2017 à Chevigny Saint Sauveur (14 EPCI à FP compétents sur Tille-Vouge-Ouche), les 4 syndicats de rivières des bassins Tille, Vouge et Ouche (SITNA, SITIV, SBV, SBO) ont proposé le portage administratif et financier d'une étude de préfiguration d'un EPAGE, avec création d'un comité de pilotage composé de l'ensemble des EPCI à FP concernés. La proposition a été acceptée par une très grande majorité des EPCI à FP (12). Dijon Métropole s'y est opposé et a exigé que cette démarche soit portée par l'une des 14 collectivités du périmètre. La proposition ne faisant pas l'unanimité, les 4 syndicats ont informé, les EPCI à FP par courrier du 31 juillet 2017, du retrait de leur offre, tout en restant disponible.

A ce jour, la CCPD et la CCGCNSG assurent la co-maîtrise d'ouvrage de l'étude. Une consultation, achevée dernièrement, a permis de choisir le bureau d'étude qui réalisera la prestation : SEPIA Conseils.

##### ii. Rétablissement de la continuité écologique au droit du Moulin aux Moines

L'étude préalable a été conduite hors contrat, seuls les travaux étaient inscrit au contrat et consistaient à :

- maintenir en position haute le vannage répartiteur situé à l'amont du moulin du 15 octobre au 28 février (reproduction) et à laisser transiter le DMB = 50 l/s le reste de l'année – conventionnement ;
- abaisser le profil du chenal latéral pour le rendre franchissable par la faune piscicole.

Les travaux ont été réalisés durant l'été 2017.

##### iii. Rétablissement de la continuité écologique au droit du Moulin Bruet

Les conclusions de l'étude préalable ont été présentées par le bureau d'études, lors de la réunion du comité de pilotage du 27 octobre 2017.

La solution technique retenue consiste en l'aménagement d'une rivière de contournement dans le lit d'un fossé préexistant.

Suite à l'enquête publique et à l'instruction du dossier, l'arrêté préfectoral autorisant les travaux a été signé le 16 août 2018. Une consultation pour la maîtrise d'œuvre des travaux est en cours. Ceux-ci devraient être mis en œuvre en basses eaux 2019.

iv. Restauration de la Vouge à Aubigny en Plaine / Brazey en Plaine

L'étude préalable, associée à une large concertation, a été menée sur les années 2015 et 2016. La phase administrative conduite sur 2017 a abouti à la signature de l'arrêté préfectoral autorisant les travaux, le 4 juin 2018. Le projet consistait à restaurer la morphologie de la Vouge en créant un lit d'étiage resserré sans aggraver le risque inondation. Les travaux ont été réalisés en septembre 2018.

v. Restauration de la Varaude à Noiron-sous-Gevrey / Saulon la Chapelle

Cette démarche a été menée conjointement à celle sur la Vouge ; mais contrairement à cette dernière, les propriétaires riverains ont manifesté leur ferme opposition au projet lors de l'enquête publique (février 2018), malgré une très large concertation avec eux en amont. Le Commissaire Enquêteur a donné un avis défavorable sur le projet et le Conseil Syndical du SBV a choisi de ne pas solliciter la signature de l'arrêté préfectoral autorisant la mise en œuvre des travaux correspondant.

vi. Restauration de l'Oucherotte à Aiserey

Le projet consistait à :

- créer deux entités distinctes : la rivière Oucherotte et le plan d'eau ;
- extraire les vases du plan d'eau ;
- restaurer la morphologie du lit du cours d'eau ;
- rétablir la libre circulation piscicole au niveau du seuil aux Sirènes

Malgré, là encore, une large communication sur le projet durant la démarche (comité de pilotage de l'étude, enquête publique, réunion publique, articles de presse, ...), les habitants de la commune ont exprimé, lors de la réunion publique du 19 septembre 2018, leur vive opposition. Leur unique attente (non prospective) se résume au curage de la rivière. Ces travaux ne pouvant pas être portés par le SBV (compétence) et être financés par l'Agence de l'Eau RM&C, le projet est pour le moment ajourné. Un courrier dans ce sens, a été envoyé en mairie d'Aiserey le 8 octobre 2018.

vii. Etude de restauration morphologique de la Bièvre

Une première réunion de présentation des grands principes du projet s'est déroulée en décembre 2017 en présence des maires (ou de leur représentant) des 6 communes riveraines de la Bièvre. Le cahier des charges de l'étude a été rédigé et mis à la consultation le 5 novembre 2018. Les offres sont attendues pour le 27 novembre prochain.

M. LANIER précise que deux sites de restauration [au moins] seront étudiés. Les sites de Marliens-Echigey et Brazey en Plaine-Saint Usage ont ainsi été pré-identifiés. Les travaux sont envisagés pour les étés 2020 et 2021.

viii. Bilan de la mise en œuvre du contrat de travaux

92 % des projets sont en cours ou réalisés ; seule l'étude de préfiguration n'a pas été mise en œuvre par le SBV (voir ci-avant).

Au 19 novembre 2018, 152 000 € ont été engagés par le SBV, pour 45 000 € d'aides de l'Agence de l'Eau RM&C. Il est à noter un décalage entre la mise en œuvre des projets, leur paiement par le SBV et le versement du solde des aides apportées par l'Agence de l'Eau RM&C.

M. LANIER précise que si les deux actions sur la Varaude et sur l'Oucherotte venaient à être définitivement abandonnées, les engagements financiers seraient très nettement inférieurs à ceux qui avait été envisagés.

M. LANIER précise que la reconduction d'une contractualisation de même nature, à compter de 2019 dans le cadre du 11<sup>ème</sup> programme d'intervention de l'Agence de l'Eau, est souhaitable et envisagé. Il reste à en définir le formalisme (durée de mise en œuvre, format, conditions financières).

Un débat s'engage :

- M. MORELLE demande à combien se monte le coût de l'étude de préfiguration portée par les CCPD et CCGCNSG ?
- M. REMY dit que celle-ci (hors option) s'élèvera à 85 000 € ;
- M. MORELLE s'interroge (s'inquiète) de la différence entre ce qui avait été inscrit au contrat (40 000 €) et le coût actualisé (85 000 €) ?
- M. COLLARDOT dit que la démarche envisagée initialement prévoyait que la première phase de l'étude (Etat des lieux) soit rédigée par les syndicats de bassin. En l'état, le choix des EPCI à FP a été autre et a donc fait doubler le coût de l'étude ;
- Mme POIGNANT dit que la demande de cofinancement (par la CCPD) a été sous-estimée. Pour le moment, le surplus ne fait pas l'objet d'un financement. Une demande complémentaire devrait intervenir prochainement ;
- M. REMY explique que l'étude est prévue pour se terminer durant l'été 2019, mais il pense que les délais seront difficilement tenables. Il dit qu'un an et des milliers d'euros ont été perdus sans justification.

##### **5) Contrat de la nappe de Dijon Sud – Bilan annuel**

M. REMY demande à Mme PAQUWELAGE de faire le point sur la mise en œuvre du contrat de la nappe de Dijon Sud, signé le 16 mai 2016.

###### **i. COM.1.1.5 : Communiquer auprès du grand public sur les grandes étapes du contrat**

Il s'agit pour cette action de rédiger un livre pédagogique et d'organiser des randonnées autour de la Cent Fonts. L'objectif est de s'adresser au jeune public pour le sensibiliser à la préservation et à la reconquête de la nappe de Dijon Sud, à la fois sur le plan qualitatif et sur le plan quantitatif.

###### **ii. SUI.1.2.2 : Améliorer la connaissance des temps de renouvellement de la nappe et des temps de transit entre les stations de pompage AEP**

Il s'agit de dater les eaux souterraines pour connaître le temps de transit des eaux entre les puits AEP. Dans un premier temps des analyses sont réalisées sur 33 points :

- La campagne de Hautes Eaux a été réalisée en mai ;
- La campagne de Basses Eaux est programmée fin novembre 2018.

###### **iii. COM.2.2.5 : Recensement et sensibilisation sur les connaissances des prélèvements domestiques privés**

L'étude se décompose selon les phases suivantes :

- Cibler les communes-tests grâce aux images satellites ;
- Lancer une campagne de communication ;
- Communiquer auprès des foreurs locaux ;
- Enquêter les particuliers ;
- Prélèvements et analyses.

###### **iv. POL.3.5.4 : Recensement et diagnostic des ouvrages d'infiltration de types puits perdus considérés comme à risques pour la nappe**

Les objectifs de cette étude sont de :

- Recenser les puits d'infiltration de type puits perdus, en particulier, les puits perdus domestiques ;
- Caractériser le risque et le potentiel de transfert de polluants vers les nappes ;
- Quantifier les impacts réels des puits perdus sur les eaux souterraines ;
- Définir et chiffrer le programme de travaux de réhabilitation de façon à supprimer ou à limiter les impacts constatés et les risques évalués.

###### **v. POL.3.5.6 : Déconnexion du Plain du Paquier de l'étang du même nom qui communique avec la nappe**

L'idée de ce projet est de :

- Réaliser une étude préalable d'analyse de qualité pour déterminer les apports de polluants (flux et type de polluants suite à des pluies significatives) ;
- En cas de pollution constatée :
  - o Réaliser une étude de faisabilité de déconnexion du Plain de Paquier ;
  - o Réaliser des travaux de déconnexion de l'étang du ruisseau.



vi. POL.3.6.3 : Incitation à l'Agriculture Biologique (AB)

L'objectif de cette démarche est de présenter l'ensemble des sujets autour de la thématique de l'Agriculture Biologique. Elle a débuté en juillet 2018.

vii. Q.2.2.3 : Amélioration de l'hydromorphologie de la Cent Fonts

Des différences d'appréciation sur le contenu technique sont apparues en fin d'étude. Il n'y a pas eu d'accord politique entre le SBV et la CCGCNSG d'une part et DM d'autre part. Le SBV ne réalisera pas les travaux, compte tenu de la position de Dijon Métropole de ne pas participer au financement des travaux. Le SBV a rappelé à Dijon Métropole que l'action de restauration de la morphologie de la Cent Fonts n'est pas prioritaire au titre du SDAGE RM, mais uniquement au titre de la protection des prélèvements en nappe. L'action ne sera sans doute pas réalisée au cours du contrat de nappe 2016-2021.

viii. POL.3.4.1 Diagnostic complémentaire des décharges communales sur les communes de Perrigny-lès-Dijon, Saulon-la-Rue et Féney

L'étude se décompose en 4 phases. Les phases 2 et 3 ont été finalisées. Il résulte que seul un suivi des eaux aux abords des décharges est préconisé.

ix. Actions portées par les autres maîtres d'ouvrages

Mme PASQUWELAGE présente l'ensemble des actions et leurs avancées. Elles sont presque toutes engagées.

\* \* \* \* \*

Elle conclut en précisant qu'un bilan à mi-contrat sera rédigé début 2019 afin de présenter de manière exhaustive l'ensemble des actions prévues au contrat. Ce bilan sera présenté en CLE et en Inter CLE.

Mme CHABERT demande à faire un point quantitatif sur la nappe de Dijon Sud.

Mme PASQUWELAGE et M. BOILLIN rappellent que la nappe est normalement haute en été et basse en hiver. Ils disent que depuis l'équipement de celle-ci en 1979, il a été constaté en 2 ans deux phénomènes extrêmes :

- Vidange continue sur 18 mois de 2.32m ;
- Recharge de plus de 2.69 m.

M. REMY dit qu'il est primordial de préserver la nappe et de restaurer la Cent Fonts (cf. § Amélioration de l'hydromorphologie de la Cent Fonts). Il souhaite que ce point fasse l'objet d'une nouvelle concertation avec Dijon Métropole.

**6) Affaires diverses**

i. Démarche « EPAGE TVO »

M. BOILLIN rappelle que pour le moment, l'hypothèse de la création d'un EPAGE sur les bassins Tille, Vouge et Ouche semble être privilégiée (cf. § contrat de travaux). Il dit que dans ce cas, la(es) CLE de la Vouge (de l'Ouche et de la Tille) devront donner leur avis, conformément à la réglementation qui prévoit qu'elles soient consultées.

ii. Autres affaires

M. COLLARDOT Benoit s'interroge de la position de la CLE sur la création de bassin collinaire à usage irrigation.

M. REMY dit que sur ce point, la CLE est évidemment favorable à la création de telles réserves.

M. CHABERT rappelle que la CLE doit porter une réflexion globale sur ce point

M. BOILLIN dit que chaque situation est différente. Dans le cas, de la nappe de Dijon Sud les actions (semble-t-il) les plus pertinentes seraient de ré infiltrer les eaux pluviales dans la nappe (désimperméabilisation) ce qui permettrait de soutenir durablement le débit de la Cent Fonts en étiage ; quand dans le même temps, la création de bassins sur le bassin de la Vouge serait privilégié.

M. DACLIN s'inquiète de la qualité des eaux sur le long terme.

M. BOILLIN dit que sur la pollution par les pesticides, il semble que la réglementation pourra améliorer la situation, toutefois il faut s'inquiéter de la pollution par les perturbateurs endocriniens.

\* \* \* \* \*

L'ordre du jour étant épuisé à 16 H 15, Monsieur REMY Claude remercie l'ensemble des membres de la commission de leur présence et clôt la séance.

Le représentant du SBV  
Secrétaire et animateur de la CLE  
Nicolas BOILLIN

Le Vice-Président de la CLE  
  
Claude REMY